



NAMUR
CAPITALE

DAU | Département
Aménagement
Urbain



Wallonie

01 AOUT 2024



Hôtel de Ville

Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infontaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

Délivré à Namur, le 26 -07- 2024

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 26-06-24
V/réf. : SDM/20240380
Référence dossier : Notaires/34573/2024
Votre correspondant-e : N. GODART

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 80€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent-e traitant-e délégué-e

N. GODART

P.O.

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

1) Bien situé à WEPION

Date de construction : 1968 - Statut

urbanistique du bien : Maison.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone agricole, Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
30-04-24	Démolition de construction d'annexes, régularisation des clôtures et la construction d'un volume secondaire, d'un carport et d'une serre

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h, Zone agricole" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris à l'Atlas des voiries.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Site touristique protégé

Infraction(s) urbanistique(s) :

-Avertissement préalable du 21/03/2023 pour la pose de palissades en béton délimitant une partie de la propriété.